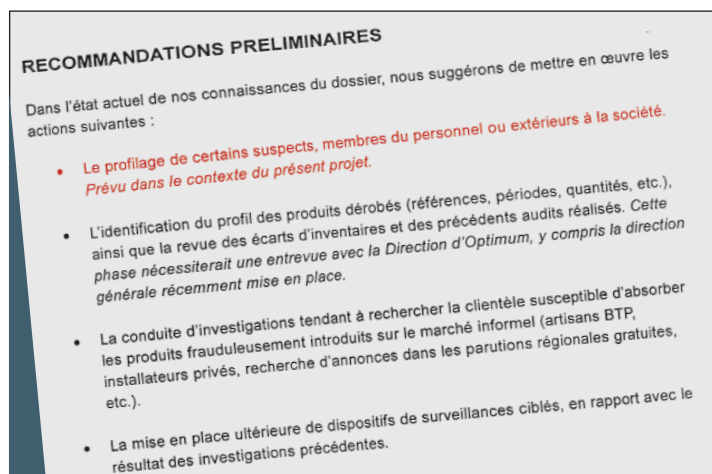


# Elle avait d'abord nié, puis attaqué en diffamation avant de retirer Accusée d'avoir fait surveiller ses Laurence Parisot redécouvre le pr

Accusée dans un livre d'avoir mandaté la société Kroll pour fliquer les salariés de son entreprise, Laurence Parisot avait clamé son innocence et porté plainte pour diffamation. Une plainte que la patronne du MEDEF vient discrètement de retirer, juste avant l'audience... Voici pourquoi.

« La première chose que je tiens à ce que le public sache, c'est que j'ai demandé à mon avocat de déposer une plainte au pénal en diffamation (...). Jamais, jamais, je n'aurais demandé, je ne demanderai jamais à ce qu'on puisse surveiller des salariés d'une entreprise que je dirige. C'est, comment dire, le contraire de ce que je pense de la vie en entreprise. » Invitée le 15 juin 2008 sur le plateau de Marc-Olivier Fogiel (« T'empêches tout le monde de dormir », M6), Laurence Parisot ne décolère pas. L'objet de son courroux ? Un livre tout juste publié aux éditions Panama (1) racontant entre autres les pratiques peu ragoûtantes de certaines entreprises, qui n'hésitent pas à faire appel à des sociétés privées pour fliquer leurs salariés. Patrick Baptendier, un ancien gendarme reconverti dans l'intelligence économique, y expliquait avoir été mandaté par Kroll, le géant américain du secteur, à qui Laurence Parisot avait confié la surveillance de l'entreprise Optimum, basée à Agen et spécialisée dans la menuiserie. Selon la patronne du MEDEF, la mission consistait simplement à « observer pendant un week-end prolongé (celui du 11 novembre



Extrait du rapport de la société Kroll mandatée par Laurence Parisot en 2005.

2005), voir s'il y avait des allées et venues ». À l'époque, expliquait-elle pour justifier ce recours un peu incongru à une société privée, « on avait des vols dans cette entreprise qui avait comme matières premières de l'aluminium et de l'acier. Ce sont les salariés eux-mêmes qui ont dénoncé les vols ». Visiblement émue, Laurence Parisot ajoutait : « En ce moment, je

pense tout particulièrement aux salariés d'Optimum, pour qui j'ai vraiment une vraie affection. Je pense que je pourrais donner les noms de chacun et je voudrais leur souhaiter la meilleure chose possible (2). » Mais à la grande surprise des salariés d'Optimum, qui n'ont bien sûr jamais été informés de cette opération de flicage clandestin, la mission de Patrick

**« Laurence Parisot a voulu éviter tout déballage public. »**

**THIBAUT DE MONTBRIAL, AVOCAT DES ÉDITIONS PANAMA, ATTAQUÉES EN DIFFAMATION**

**PHILIPPE VIGNOLA, ANCIEN DÉLÉGUÉ CFDT CHEZ OPTIMUM**

**« Ils voulaient éradiquer le syndicalisme »**

Chez Optimum, l'accusation de vol avait-elle déjà servi de prétexte pour régler des conflits sociaux ? C'est en tout cas la conviction de Philippe Vignola, ancien délégué CFDT dans l'entreprise gérée par la famille Parisot. **Témoignage.** « En 2003, la direction a profité de mon arrêt maladie pour me licencier, après m'avoir reproché des vols de matériel. J'ai porté plainte et la justice m'a blanchi. Mais je ne suis pas revenu,

une pétition avait été signée contre moi par près de 70 salariés de l'usine, à la suite de pressions émanant de la direction. Pour elle, les ouvriers étaient juste des machines. Elle voulait clairement éradiquer le syndicalisme dans l'usine. Pourtant, malgré l'opposition du père de Laurence Parisot, nous avons été une des premières entreprises de la région à mettre en place les 35 heures. »

Baptendier ne s'arrêtait pas à une simple surveillance des « allées et venues ». Kroll, affirme-t-il, avait également chargé l'ex-barbouze d'établir le « profil » (antécédents de police ou antécédents judiciaires) de plusieurs employés, « à la demande de Laurence Parisot ». « Bon, écoutez, avait encore réagi cette dernière, rendez-vous au tribunal, on va très vite régler cette affaire, c'est tout simplement scandaleux ! (...) La plainte sera déposée dans les 48 heures, on va voir ce qui se passera. »

Si Laurence Parisot a effectivement déposé plainte avec constitution de partie civile, c'est en toute discrétion que celle-ci a été retirée, quelques jours seulement avant l'audience fixée le vendredi 4 décembre à la 17<sup>e</sup> chambre du tribunal de grande instance de Paris. « On a retiré la plainte, point à la ligne. Nous ne ferons pas de commentaires », indique sobrement William Bourdon, le conseil de Laurence Parisot dans ce dossier. « La plainte ne concernait qu'une seule phrase, et elle ne pouvait que perdre », estime de son côté Thibault de Montbrial, avocat des éditions Panama. « Le sujet n'était pas Parisot mais la société Kroll, poursuit-il. Mon sentiment, c'est qu'elle s'est désistée car il était juridiquement inéluctable qu'elle perde, et elle voulait éviter tout déballage public. » L'audience aurait effectivement pu mettre au jour un rapport rédigé par la société Kroll et saisi lors d'une perquisition au siège de la société à la fin de l'année 2006 (voir ci-dessus). Intitulé « Projet Enzo », il préconisait en guise de « recommandations préliminaires » : « Dans l'état actuel de nos connaissances du dossier, nous suggérons de mettre en œuvre les actions suivantes : le profilage de certains suspects, membres du personnel ou extérieurs à la société. » Un dispositif, précise encore le document, « prévu dans le contexte du présent projet ».

sa plainte...

# salariés, ofil bas

Contacté, le responsable du bureau parisien de l'entreprise Kroll ne souhaite pas s'exprimer non plus: « Nous, dans ces affaires, nous avons une règle, nous ne commentons jamais. C'est notre déontologie. Mais nous travaillons toujours en conformité avec les lois de la République. » Pourtant, à notre connaissance, la société américaine n'a jamais poursuivi en diffamation ni les éditions Panama ni Patrick Baptendier, malgré la gravité des accusations que le livre comporte. Et Laurence Parisot, qui peut en toute bonne foi revendiquer son ignorance des pratiques supposées d'une entreprise qu'elle avait elle-même sollicitée, ne s'est pas non plus « retournée » contre Kroll. Malgré le flicage imposé aux salariés d'Optimum, ceux pour lesquels la patronne des patrons avait « vraiment une vraie affection ». ★

MARC DE MIRAMON

mdemiramon@humadimanche.fr

(1) « Allez-y, on vous couvre ! Un barbouze au service de l'État », de Patrick Baptendier.

(2) Optimum sera pourtant cédée début 2006 à un fonds de pension luxembourgeois...

## **ET DIRE QUE LAURENCE PARISOT DIT REFUSER QUE LES ENTREPRISES FASSENT LA POLICE !**

Invitée sur Europe 1 à la fin du mois de novembre à s'exprimer sur le projet de loi du gouvernement de fermer les entreprises employant des salariés en situation irrégulière, Laurence Parisot l'avait ainsi vivement condamné. Avec des arguments pour le moins savoureux: « L'État essaie de nous donner un rôle qui n'appartient qu'à lui. C'est à l'État d'assumer la responsabilité de police ou de justice que, tout à coup, il voudrait effectivement vouloir confier à certaines entreprises ». Une idée qui ne l'a, on l'a vu, jamais effleurée !

